

Aile Francophone de la Fédération Royale Belge de
Tennis de Table – Province de Namur
A.P. des clubs du 29 aout 2025 à Noiseux.

P.V. n°AP1 SAISON 2025/2026

Séance ouverte à 19h45.

Membres présents :

Mme C. FOLIE, I. PIETQUIN;
MM. P. NOEL, J.-C. OGER, P. WINAND.

Membres excusés :

Mme S. VANCROUTESEN ;
M D. HARMAND

Invité :

M. B. VAN KERM

1. Vérification des pouvoirs :

54 clubs présents ou représentés, sur 76 clubs

2. Approbation du P.V. de l'A.P. du 17 mai 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité des clubs présents.

3. Allocution de M. Pascal NOEL, président du C.P. :

- Au nom du comité provincial, le Président souhaite la bienvenue à cette assemblée provinciale et remercie le TTC NOISEUX de nous accueillir.
- Une nouvelle saison commence avec son lot de surprises habituelles. La confection des séries a généré beaucoup de changements depuis la première publication. Il sera donc important de bien prendre en compte la dernière publication qui sera effectuée ce dimanche. Plus que jamais, la bonne volonté de tous est primordiale.
- Tous les membres du comité provincial restent à votre écoute. Il est indispensable de nous communiquer au plus tôt les difficultés rencontrées.
- Comme demandé lors de la dernière AG, un texte a été rédigé dans l'espoir de permettre à la province de déroger à certaines règles pour les plus petites divisions comme la règle du 3^{ème} joueur effectif. Afin d'éviter un refus catégorique, la proposition ne parle pas de la règle mais de la possibilité de déroger au règlement. Ce texte vous a été transmis par mail et est présent dans vos fardes. L'approbation du règlement se fera après les points divers.

- A la fin de cette saison, vous serez amenés à voter pour désigner les membres du CP et les membres effectifs qui vous représenteront à l'AFTT. Certains changements seront probablement mis en œuvre. Nous vous les communiquerons dès que possible.
- Le comité va être élargi pour préparer les éventuels changements.
- L'AFTT va engager plusieurs changements en collaboration avec l'ADEPS et pour répondre au décret de la Fédération Wallonie Bruxelles portant diverses dispositions relatives à la gouvernance et à l'encadrement dans le secteur de la jeunesse.
 - Volet éthique
 - Volet labélisation
 - Volet cadastre des clubs

Les renseignements vous seront fournis par l'AFTT.

4. Rapport de M. Philippe WINAND, secrétaire provincial :

- La double appartenance est d'application pour l'ensemble des divisions à partir de cette saison. Même si elle est autorisée, cela ne signifie pas que les joueurs concernés ne doivent pas prévenir leur club et l'AFTT pour le 10 septembre car cela a une incidence sur la liste de force. A défaut, il perd sa qualification pour disputer l'interclubs en Belgique pour la fin de saison et perd le droit de jouer en DA la saison suivante.
- D'importants changements ont été décidés par l'ADEPS en collaboration avec l'AFTT. Vous avez été directement informés de ces changements par l'AFTT qui concernent le dispositif éthique imposé par l'ADEPS (extrait de casier judiciaire, anciennement certificat bonne vie et mœurs, pour les personnes en contact avec des jeunes) suivant un décret gouvernance de la fédération Wallonie Bruxelles, le cadastre des clubs et le nouveau processus de labélisation.
Concernant le cadastre, l'Aile Francophone doit compléter, tout au long de la saison, différents dossiers à rentrer à l'ADEPS ; plusieurs informations ne sont pas connues alors qu'elles doivent être communiquées. De plus, pour mettre en place des réflexions et des actions pour soutenir les clubs, l'Aile Francophone se rend compte qu'elle a besoin d'infos pratiques.
Afin de ne pas solliciter plusieurs fois par an les clubs, un questionnaire unique sera envoyé à chaque club; celui-ci se veut complet et assez précis. Chaque club aura l'obligation d'y répondre; l'AFTT et les Comités Provinciaux se serviront des renseignements de façon globale, en pourcentage et non individuellement par club.
Le questionnaire parviendra aux Secrétaires des clubs fin septembre/début octobre ; un délai sera donné pour remplir le document mais la réponse sera obligatoire.
Nous comptons tous sur votre collaboration.
- Nous faisons régulièrement appel à candidatures pour l'organisation de compétitions organisées par la province ou l'AFTT ou encore pour nos AP. Les réponses deviennent rares ou inexistantes. Nous savons très bien que les bénévoles deviennent rares et souvent très sollicités mais nous espérons votre aide et compréhension. Le dernier en date est l'organisation du tournoi francophone au féminin qui n'a toujours

pas de candidat. Ce genre d'événement est important pour la province car il regroupe toutes les provinces francophones.

- Je vous invite une nouvelle fois à prendre l'habitude de consulter notre site frbtt-namur.be car il contient toutes les informations concernant la province. Dans le même ordre d'idée, je rappelle que le CPN traite toutes les organisations provinciales contrairement à l'AFTT qui s'occupe de l'IWB et autres championnats individuels. La page 'qui fait quoi' dans la farde vous aide à trouver votre interlocuteur en fonction des matières traitées.

5. Rapport des commissaires aux comptes

- Le rapport est joint en annexe de ce PV.

6. Présentation des comptes de la saison 2024-2025

- La trésorerie a clôturé 2024-2025 avec un boni de 9 050,50 €.
- Tous les secrétaires et présidents de club ont reçu le bilan par mail dans le courant du mois de juillet et aucune question n'a été posée.
- Les comptes sont annexés à ce PV.

7. Approbation des comptes de la saison 2024-2025

- Approbation des comptes à l'unanimité des membres présents.

8. Décharge

a) Aux commissaires aux comptes

À l'unanimité des clubs présents.

b) Aux membres du C.P.

À l'unanimité des clubs présents.

9. Nomination des commissaires aux comptes de la saison 2025-2026

Les 3 commissaires de la saison défunte ont accepté d'effectuer de nouveau la vérification des comptes pour 2025-2026.

10. Présentation du budget de la saison 2025-2026

- Pour 2025-2026, comme pour 2024-2025, une seule facture vous sera envoyée fin de saison reprenant tous les frais. Néanmoins, afin de ne pas devoir trop payer fin de saison, ceux qui le

souhaitent peuvent verser une avance pour 2025-2026. Dans ce cas, je vous invite à verser le montant que vous souhaitez. Veuillez à bien payer sur le compte du CPN et non de l'Aile comme certains le font par erreur en mettant en communication : avance 2025-2026 – N

- Le budget de cette saison figure en annexe. Une somme de 5.524,89 € représentant 50% de la moyenne du résultat des 3 derniers exercices comptables effectifs sera distribuée en fin de saison aux clubs satisfaisant aux critères établis par Monsieur Van Kerm (nombre d'affiliés, nombre de wo ou de forfaits).

11. Approbation du budget de la saison 2025-2026:

- Approbation du budget à l'unanimité des membres présents.

12. Interpellations

- Néant

13. Communication de certaines Commissions :

a) Commission provinciale interclubs (M Bernard Van Kerm) :

- Une nouveauté cette saison est l'établissement d'un fichier des distances entre clubs. Cette méthode de calcul des déplacements remplacera celle des zones pour les divisions 3, 4, 5 et 6.
- Les séries définitives seront publiées ce weekend sur le site du CPN et celui des résultats.
- Les mêmes principes pour les montants et descentes seront appliqués que la saison passée.
- L'ajout d'équipes en janvier sera toujours possible à la place d'un bye.
- Les modifications de calendrier peuvent toujours se faire pour avancer et exceptionnellement reculer une rencontre. Les demandes doivent se faire via l'adresse interclubs@frbtt-namur.be avec l'accord écrit du club adverse.

b) Commission des compétitions namuroises :

Critériums (M. P. NOEL) :

- 4 journées sont prévues (le 04/10, le 02/11, le 30/11(réserve) et la finale le 13/12) pour le critérium de classement. Toutes à Temploux sauf celle du 02/11 à Tabora.
- Le critérium des jeunes aura lieu à Tabora le 30/10/2025.

c) Commission technique des jeunes (M Pascal NOEL) :

- Délégation de 17 jeunes aux internationaux jeunes de Charleville-Mézières ce we.
- Après un appel à candidature et une présentation lors d'un stage de découverte, de nouveaux entraîneurs ont rejoints l'équipe.

d) Commission d'arbitrage (Mme Claire Folie) :

- En ce début de saison il est important de rappeler :
 - Les clubs ayant 6 équipes doivent avoir un arbitre actif sous peine d'une redevance à payer.

- Une prestation signifie soit une journée entière, soit une demi-journée. Pour les championnats provinciaux une journée entière signifie UNE prestation et pas deux ; pour les championnats provinciaux, une demi-journée équivaut à UNE prestation.
- L'inscription à un cours d'arbitrage se fait uniquement via un email vers cfolie02@gmail.com
- Les cours de cette saison seront :
 - le cours d'arbitre provincial : 1, 8 et 15 octobre 2025 de 19.00 à 22.00 H dans les locaux de l'EBS
 - le cours de JA régional: 5 - 19 - 26 novembre 2025 de 19.00 à 22.00 H dans les locaux de l'EBS
 - le cours et l'examen d'arbitre national: 08 mars 2026 lors de la journée des championnats de Belgique des doubles à LLN
- Pour le cours de JA, pas de candidat actuellement pour la province de Namur. Comme le nombre de masters ne cesse d'augmenter, il devient URGENT et IMPORTANT que la province de Namur ait plus de JA afin d'assurer l'arbitrage de ses compétitions.
 Regardez au sein de votre club et voyez avec votre arbitre actif s'il serait désireux de suivre cette formation (qui a lieu tous les deux ans) accessible aux arbitres provinciaux ou à un grade supérieur, ayant deux ans de pratique en arbitrage.
 De toute façon les candidats ont jusqu'à la fin du mois de septembre pour s'inscrire.
- Vous pouvez trouver plus de détails sur le « comment devenir arbitre ou JA sur le site de l'AFTT via l'onglet 'formation' puis celui d''arbitrage' :
<https://aftt.be/index.php/comment-devenir-arbitre/>
<https://aftt.be/index.php/comment-devenir-juge-arbitre/>
- Cette saison, l'AFTT compte mettre en ligne un cours d'« arbitre de club »
 Cette fonction débutera durant la saison actuelle et sera obligatoire pour la saison 2026 2027, sauf si le club a déjà un ou plusieurs arbitres actifs. Les cours seront en ligne, trois heures max avec un test plus cool que pour un arbitre officiel. Il y aura une facilité de reconversion vers un arbitre officiel plus tard.
 Examen : 10 questions max avec 4 ou 5 sur la feuille d'arbitrage + situation de jeu.
 Réussite à 6/10. Si échec, possibilité d'une deuxième session.

e) CPNV (Mme Isabelle PIETQUIN):

- Nous sommes heureux d'accueillir cette saison deux nouvelles personnes pour nous accompagner. Merci déjà à Geneviève Piovesana et à Florence Batté pour l'aide qu'elles pourront nous apporter.
- La commission se compose donc de Yannick Gérard, Fabienne Cléda, Christophe Coryn, Florence Batté, Geneviève Piovesana et moi-même. Nous allons faire de notre mieux pour faire du bon travail à votre service.
- Vous trouverez les dates des différentes compétitions sur le site provincial ainsi que sur notre page facebook et dans le bulletin vétérans. Sachez qu'il y a une modification, inversion de compétition en accord avec les 2 clubs concernés :
 - 28/09/2025 Critériums Simples V70/V75/V80 & Aînées à Gembloux
 - 05/10/2025 Critériums Simples V40/V50/V60/V65 à Moustier
- Un tournoi vétérans à Somzée est prévu.
- Félicitations à nos nombreux vétérans qui se sont illustrés lors du tournoi international de Trèves. Le prochain aura lieu les 27 et 28 juin 2026.
- Les championnats d'Europe vétérans se joueront en 2027 à Riga, en Lettonie.

- La prochaine édition des championnats du monde aura lieu du 5 au 12 juin 2026 à Gangneung en Corée du Sud.
- Pour votre bonne information, n'oubliez pas tout d'abord de désigner un responsable vétérans au sein de votre club et ce le plus rapidement possible. Consultez également notre page facebook « Ping vétérans Namurois » mais surtout notre site provincial.
- En ce qui concerne l'interclub vétérans, les inscriptions sont maintenant rentrées. Je tiens à remercier Bernard Van Kerm de prendre ce championnat en main. Le règlement est le même que pour l'interclub féminin. Cependant il sera possible de modifier la date de rencontre, tout comme en championnat vous pouvez avancer la rencontre mais exceptionnellement vous pourrez la reculer d'une semaine maximum. Vous pourrez également encoder directement les résultats.

14. Divers

La proposition de modification des RS concernant les joueurs effectifs est approuvée.

15. Clôture par le Président

Je vous souhaite une bonne saison. Mes collègues et moi restons à votre disposition pour toute question éventuelle.

Restons fair-play en toutes circonstances, le stress est déjà tellement présent dans la vie de tous les jours qu'il ne faut pas en ajouter.

Séance levée à 20h45.

Le secrétaire,

Ph. WINAND

Le président,

Pascal NOEL

SITE INTERNET PROVINCIAL : www.frbtt-namur.be

Namur, le 17 juin 2025

Aile Francophone de la F.R.B.T.T.

Province de Namur

Trésorerie Provinciale

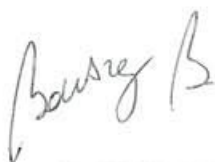
Saison 2024 – 2025

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Assemblée Générale,

Messieurs BOUSREZ Bernard, CERESSIA Gérard et TOUSSAINT Jean, désignés lors de l'Assemblée Générale de début de saison à Erpent le 30/08/2024 avons procédé ce jour à la vérification de la comptabilité portant sur la saison entière arrêtée au 17/06/2025 et qui se clôturera le 30/06/2025. La comptabilité gérée par Monsieur OGER Jean-Claude, trésorier du C.P.N., dans le système par ordinateur a facilité grandement notre tâche par la clarté des diverses rubriques pour la gestion de celle-ci.

Nous vous demandons d'approuver les comptes dans l'entièreté et de féliciter le trésorier pour le travail fourni.

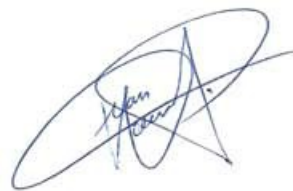
La seule remarque formulée, après l'absence de la moindre erreur, est la différence de traitement entre les dépenses et les recettes, les premières étant basées sur les extraits de compte, avec documents joints, les seconds s'appuyant sur les factures, mais sans correspondance avec les extraits, sauf par une manœuvre annexe, ce qui rend problématique la compréhension.



BOUSREZ Bernard



CERESSIA Gérard



TOUSSAINT Jean